

**Semaine du 19 juin au 23 juin 2023**

## **RUP – Le Parlement européen adopte une résolution appelant à mieux tenir compte des spécificités des RUP dans les politiques européennes**

Le 14 juin, le Parlement européen a adopté, en séance plénière, une résolution appelant à mieux tenir compte des spécificités des RUP dans les politiques européennes. Elle fait suite à la nouvelle communication de la Commission européenne visant à libérer le potentiel de ces régions et à y améliorer les conditions de vie.

La résolution, adoptée à une large majorité (589 pour, 22 contre, 16 abstentions), constitue une position politique, sans portée législative. Elle envoie un signal fort quant à la volonté du Parlement européen de prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques dans les politiques et les stratégies de l'Union européenne.

Le rapport présenté par Alvaro Amaro (PPE, Portugal) a été largement approuvé par les eurodéputés. Dans leurs interventions, ils ont souligné l'importance de prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques dans divers domaines, comme l'agriculture, le commerce et l'environnement. Ils ont également insisté sur la nécessité de lutter contre la vie chère et de mobiliser davantage de fonds européens pour y soutenir la transition écologique.

Les eurodéputés ont également mis en avant l'importance de promouvoir des changements économiques, numériques et environnementaux dans les RUP. Ils ont souligné la nécessité de développer des réseaux de transports publics sûrs et efficaces, ainsi que de renforcer les instruments financiers pour faciliter les investissements dans des secteurs tels que le tourisme et la pêche durable.

La Vice-présidente exécutive de la Commission européenne, Margrethe Vestager, s'est félicitée de l'adoption de la résolution. Elle a souligné que les spécificités des régions ultrapériphériques ont été prises en compte dans de nombreux textes législatifs et initiatives, notamment en ce qui concerne l'attraction des talents et la préservation de la nature. Cependant, elle a également rappelé la nécessité de mieux former et sensibiliser aux possibilités de financement européen afin d'accroître leur utilisation.

Cette résolution du Parlement européen constitue une étape significative dans la reconnaissance du rôle important des régions ultrapériphériques de l'Union européenne et de leurs besoins spécifiques. Elle appelle à une prise en compte accrue de ces régions dans les politiques et les stratégies européennes et met en évidence la volonté de l'Union européenne de soutenir leur développement durable et leur croissance économique. Vous pouvez retrouver la résolution finale en cliquant [ici](#).

## **PECHE – Les députés européens ont approuvé la conclusion d'un nouvel accord entre l'Union européenne et la République de Maurice**

Le Parlement européen a approuvé, le 14 juin, la conclusion d'un protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice (2022-2026), en adoptant à 526 voix pour, 37 contre et 52 abstentions, les recommandations du député européen François-Xavier Bellamy (PPE, France) relatives à la conclusion de cet accord.

Celles-ci soulignent plus particulièrement l'importance du secteur de la pêche pour l'île de La Réunion et Mayotte. Le document appelle, pour la prochaine négociation de cet accord et de tout accord similaire tel que celui avec Madagascar, « à définir un seuil de jauge transitoire en dessous duquel les activités de pêche restent autorisées pendant la période de négociation et jusqu'à l'adoption de l'accord ».

En outre, les recommandations mettent en avant la contradiction qui existe entre, d'une part, la politique restrictive de l'Union en matière de renouvellement des flottes de pêche dans les régions ultrapériphériques et, d'autre part, les subventions prévues par le protocole en faveur des activités d'appui sectoriel qui contribuent à l'acquisition de nouveaux navires de pêche pour les flottes non européennes.

L'accord UE-Maurice 2022-2026 permettra à la flotte de l'Union européenne – principalement composée de navires espagnols, français, italiens et portugais, de pêcher dans les eaux mauriciennes (5 500 tonnes pour 40 thoniers à senne coulissante, 45 palangriers de surface et des navires auxiliaires autorisés de l'UE). Le nouveau protocole prévoit une contrepartie financière totale de 275 000 euros par an pour l'accès aux eaux de Maurice, 275 000 euros par an pour le soutien à la politique sectorielle de la pêche de Maurice et 175 000 euros pour la mise en place de la politique maritime et le développement de l'économie bleue.

Vous trouverez les recommandations du rapport Bellamy en cliquant [ici](#).

## MERCOSUR - De nouvelles oppositions à l'accord UE-MERCOSUR

Le 14 juin, huit organisations européennes de la filière viande, représentant l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce et l'Italie, ont conjointement demandé à la Commission européenne d'intégrer des mesures miroirs dans l'accord avec le MERCOSUR conclu en 2019 et pas encore ratifié. Ces mesures impliqueraient le respect des normes européennes en matière de santé publique (interdiction des antibiotiques activateurs de croissance), de traçabilité et de bien-être animal (notamment en ce qui concerne l'alimentation des animaux, la répartition de l'espace, l'accès à l'extérieur et les délais de transport), pour les produits importés en provenance de la zone MERCOSUR

La semaine dernière, la présidente de la Commission européenne, en déplacement en Amérique latine, a rappelé l'objectif d'une ratification à la fin de l'année. Au même moment à Paris, le 13 juin, des députés issus de différents groupes politiques, aussi bien de la majorité que de l'opposition, ont adopté une résolution transpartisane qui exprime leur désaccord avec le contenu de cet accord de libre-échange, notamment en raison des normes environnementales et sanitaires bien moins strictes des partenaires sud-américains.

De l'autre côté de l'Atlantique, les exigences environnementales européennes ont été critiquées par le Président brésilien lors de la visite d'Ursula Von der Leyen. Selon lui, ces normes européennes "*modifient l'équilibre de l'accord*", faisant référence notamment au règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, qui entrera en vigueur le 30 juin 2023.

*Vous trouverez ci-dessous le lien relatif à la résolution transpartisane adoptée par l'Assemblée nationale concernant l'accord commercial UE-Mercosur :*

[Résolution n°132, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr/15/decisions/132)

## ANTILLES – Retour sur la visite de Bérangère Couillard aux Antilles

La Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en charge de l'écologie, Bérangère Couillard, s'est rendue en Martinique puis en Guadeloupe du 12 juin au 15 juin 2023.

Son déplacement était lié à sa participation à la conférence CARIBSAN, un forum réunissant 15 pays de la région Caraïbes, en présence d'une vingtaine de dignitaires issus de ces territoires et plus de 150 participants, qui se tenait en Martinique du 13 au 14 juin. La dominante de cette conférence était la question du traitement des eaux usées. Ces deux

jours passés dans chacune des îles lui ont également permis de dialoguer avec les autorités locales et d'impulser des actions de protection de la biodiversité des Antilles, comme la mobilisation du dispositif Fonds vert afin de préserver les rivières en Guadeloupe.

Dès son arrivée en Martinique le 12 juin, la secrétaire d'Etat s'est entretenue avec Serge Letchimi, Président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique. Au cœur de l'échange, la protection de la biodiversité martiniquaise particulièrement dense, mais aussi la question du chlordécone et de la candidature des volcans et des forêts de l'île au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les 14 et 15 juin, Bérangère Couillard s'est rendue en Guadeloupe. Elle s'est entretenue avec le Président de la région Ary Chalus, sur les problématiques de l'eau, des sargasses ou encore de la gestion des déchets. Elle s'est ensuite rendue au Parc national de Guadeloupe pour conclure le dossier Fonds vert PROTÉGER qui y prévoit le financement de mesures afin de préserver les rivières de l'archipel. Son déplacement s'est achevé par des visites de terrain, notamment pour observer les avancées sur les travaux de réparation des fuites d'eau en Guadeloupe ou la mise en place de barrages déviants contre l'échouement des sargasses.

## **AGENDA DE LA SEMAINE**

**Semaine du 19 juin au 23 juin 2023**

### **Lundi 19 juin**

#### **Conseil de l'UE :**

- Réunion du Comité Spécial Agriculture (CSA) au sujet de la situation des marchés agricoles dans le contexte de la guerre en Ukraine mais aussi la révision des normes de commercialisation de plusieurs produits agricoles.

### **Mardi 20 juin**

#### **Conseil de l'UE :**

- Réunion des ministres de l'Environnement, proposition d'orientation générale sur la restauration de la nature ; débat sur la directive sur la qualité de l'air ; présentation par l'Espagne des priorités de sa présidence, à Luxembourg.

#### **Assemblée nationale :**

- Examen amendements du Projet de loi relatif à l'Industrie Verte dans les 4 commissions associées.
- Séance Publique : Examen du Projet de loi relatif à l'Industrie Verte (procédure accélérée).
- Délégation sénatoriale aux outre-mer : Foncier agricole Outre-mer – Audition de Marc Fesneau.

### **Mercredi 21 juin**

#### **Conseil de l'UE :**

- Réunion du groupe de travail Harmonisation technique, échange de vues sur une nouvelle proposition de compromis sur la classification des substances chimiques, 14 h, Bruxelles.

Assemblée nationale :

- Commission des finances : Contrôle budgétaire sur les contrats de redressement en Outre-Mer (COROM) - Examen de rapport d'information de Georges Patient et Teva Rohfritsch, 9h30, Paris.
- Séance publique : Suite examen du Projet de loi relatif à l'Industrie Verte, 16h30, Paris.

**Jeudi 22 juin**

Assemblée nationale :

- Mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées : table ronde « Produits phytosanitaires : alternatives aux produits phytosanitaires », 9h00, Paris.
- Table ronde “ Biodiversité des sols”, 11h45, Paris.

Sénat :

- Séance publique : Suite examen du Projet de loi relatif à l'Industrie Verte, 10h30, 14h30, le soir, Paris.